

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Nom et prénom du demandeur.....

Adresse

.....

Code Postal / Localité.....



.....

Sollicite pour mon compte personnel

pour le compte de

demeurant à

l'autorisation suivante :

Stationnement de benne à gravats ⁽¹⁾

Stationnement de véhicules, d'engins (camions nacelle ou nacelles automotrices)

Stationnement pour déménagement ⁽²⁾

Echafaudage sans ancrage au sol ⁽¹⁾ longueur..... Largeur.....

Palissade de chantier sans ancrage au sol ⁽¹⁾ longueur..... hauteur.....

Terrasse ouverte ⁽³⁾ surface en m².....

Bureau de vente ⁽³⁾ surface en m².....

Autres (à préciser)

Lieu d'occupation du domaine public.....

.....

Période du **au**

Fournir un plan côté et un descriptif.

Toute demande ne tenant pas compte du délai d'instruction ou incomplète pourra être rejetée.

Dans certains cas, outre l'obtention de l'autorisation de voirie, l'entreprise chargée des travaux devra déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T).

(1) *La benne et l'échafaudage devront être correctement signalés et ne pas gêner la circulation piétonne et automobile. Les règles à respecter pour la signalisation temporaire sont fixées par la 8^e partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974. Dans le cas où les trottoirs sont trop étroits, un itinéraire piéton sera aménagé aux frais du pétitionnaire. La benne et l'échafaudage devront être éclairés la nuit dès lors qu'ils débordent sur la chaussée. Toute emprise sur la chaussée doit faire l'objet d'un arrêté municipal. Pendant la pose de l'échafaudage, la circulation des piétons doit être déviée, signalée et sécurisée.*

(2) *La réservation de l'emplacement, la pose et la surveillance de panneaux et de toute la signalisation réglementaire reste à la charge du déménageur.*

(3) *J'ai pris connaissance du tarif des droits de voirie pour certaines occupations*

Je soussigné, le demandeur, s'engage à respecter les prescriptions des Services Techniques. Le présent document est à adresser à la Mairie au moins 2 semaines (pour la voirie communale) avant la date de début de la demande.

Fait à Draveil, le.....

Signature du Demandeur.....